

Arrêté du 30 décembre 1992 pris en application des articles 48 (2°), 61 et 62 a, du décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires.

30/12/1992

Cet arrêté a été abrogé par l'arrêté du 18 décembre 2006.

Consulter également [le décret n° 84-135 du 24 février 1984](#)

Consulter également [l'arrêté du 18 décembre 2006](#)